

## Règlement

Le jeudi 20 octobre 2022 se déroulera la 2ème édition du Salon Cyber & Compliance, au Luxembourg High Security Hub. A cette occasion nous avons voulu rassembler l'ensemble des professionnels et institutionnels du milieu ainsi que mettre à l'honneur ces étudiants, professionnels et experts de demain, qui tout au long de l'année ont mené de considérables **travaux de recherches** sur le sujet. Ces travaux représentent à la fois une formidable ressource documentaire pour l'ensemble des secteurs qui nous intéressent mais aussi une formidable vision de l'avenir et des problématiques qui nous entourent. Nous souhaitons donc permettre à tous les étudiants de tous les établissements d'enseignement supérieur européens francophones de participer à ce concours pour faire connaître leur talent et tenter de gagner le grand prix, un chèque de **3 000 euros** et la **publication** par une **maison d'édition**.

## I. Organisation de la compétition

### A. Le Comité d'Organisation

Un Comité d'organisation, ci-après « le Comité », est désigné pour se charger de l'organisation de la compétition. Les membres du comité sont :

- Sandra BIRTEL, Fondatrice de BLL Consulting et organisatrice de l'évènement
- Émilie EHRENGARTH, chargée d'enseignement et référente pour les étudiants
- Nicolas GORDI-LOPEZ, Responsable Marketing & Communication pour BLL Consulting

Les membres du Comité sont tenus par les **principes de neutralité et d'impartialité**. Ils ne doivent fournir aucun soutien ou conseil de quelque nature que ce soit aux participants avant et pendant la durée du concours, sous peine de disqualification de ces derniers.

En outre, les membres du Comité ne siégeront pas au sein du jury exception faite de l'organisatrice, Sandra BIRTEL, qui prendra part au Grand Jury lors du Grand Oral clôturant la dernière phase de ce concours.

Le Comité d'organisation du SCC est responsable des domaines suivants :

- Communication de l'évènement
- Coordination des participants
- Sélection du Jury compétent
- Garantie du respect du règlement.

Le Comité a le pouvoir exclusif d'apporter toutes modifications au présent règlement. Le cas échéant, ces dernières sont d'application immédiate dès lors qu'elles auront été portées à la connaissance de l'ensemble des participants.

Le comité peut s'associer à des tiers pouvant leur apporter un soutien de quelque nature que ce soit.

## B. Le Jury

Le jury sera composé de **professionnels luxembourgeois et français** actifs dans le monde de la cybersécurité et de la compliance :

- **Bertrand LATHOUD**, Directeur du Centre National de Compétence en Cybersécurité
- **David HAGEN**, CEO de Hagen Advisory
- **Jaime PRIETTO**, Chief Compliance Officer de Ekonoo
- **Elise BERNARD**, Docteur en droit public, Directrice des Études d'EuropaNova
- **Etienne GIRARD**, Chef du bureau Union européenne à la Direction de la coopération internationale. Coordinateur national EMPACT.

Le Comité d'organisation s'est ainsi assuré de nommer un jury disposant d'une expertise et d'une expérience démontrées.

Le jury est souverain. Ses décisions ne sont pas motivées. Il ne peut être fait appel de ses décisions.

# II. Structure du concours

## A. Conditions de participation

Pour pouvoir participer l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être inscrit dans une **Université** ou tout autre établissement d'enseignement supérieur
- Être inscrit dans une filière diplômante au moins supérieure à la licence
- Écrire un mémoire sur **un des thèmes suivants** :
  - Compliance
  - Cyber sécurité / Cyber criminalité
  - Fintech / Regtech
  - Crypto / Blockchain
  - Intelligence économique

## B. Les différentes phases du concours

La compétition est entièrement organisée en langue française.

### 1. Phase écrite de pré-qualification - 21 mars 2022 au 26 juin 2022

Elle constitue la première phase de sélection et permet à l'étudiant de **s'inscrire au concours**. Via le site internet [www.saloncyberetcompliance.lu](http://www.saloncyberetcompliance.lu) l'étudiant devra déposer sa candidature de la façon suivante :

- Renseigner le **formulaire d'inscription**
- Joindre sous format PDF une présentation de son **projet de mémoire** sur 3 pages word maximum (police 12, interligne 1,5, marges normales)
- Joindre la **preuve d'inscription** dans la filière décrite (certificat de scolarité)

La présentation étant l'une des pièces du dossier de candidature, elle devra impérativement être **anonymisée**.

Le comité d'organisation sera en charge de la collecte des présentations, de leur anonymisation et les soumettra au Jury, qui sélectionnera les meilleurs projets.

Date butoir avant la remise des candidatures : les inscriptions et la remise des pièces se feront avant le **26 juin 2022 à 20h**.

Date de délibération du Jury : le jury communiquera les noms des candidats présélectionnés le **22 juillet à 14h**.

Le Comité d'organisation fournira une grille d'évaluation au Jury.

### 2. Phase écrite de qualification en finale - 22 juillet 2022 au 21 août 2022

Elle constitue la deuxième phase de sélection. Les candidats sélectionnés lors de la phase de pré-qualification pourront y prétendre en envoyant leur mémoire complet sur la **plateforme** de dépôt du site internet précité.

Lors du dépôt du mémoire, chaque candidat devra également signer un document indiquant qu'il autorise ou non la **publication de son mémoire** dans un but non lucratif sur la plateforme documentaire du site internet précité.

Ainsi, chaque sélectionné pourra voir son travail publié et mis à la disposition de tous les professionnels des secteurs concernés.

Ce dernier devra alors respecter les conditions de forme suivantes :

#### Règles typographiques :

- Maximum 80 pages hors annexes
- Le texte doit être en Times new roman, taille 12, interligne 1.5
- Le texte doit être justifié
- Le paragraphe débute par un alinéa entre 0.5 et 1cm
- Les notes de bas de page sont d'une taille inférieure à celle du texte, soit taille 10
- Les pages doivent être numérotées et les numéros de page reportés au sommaire
- Format PDF
- Marges :
  - Gauche : 3
  - Droite : 2.5
  - Haut : 2.5
  - Bas : 2.5

#### Structuration du mémoire :

Le mémoire que le participant présentera au jury devra comporter

- La page de garde fournie par l'organisation du concours

Y figureront :

- Le lieu des études
- L'année universitaire
- L'année d'étude et la spécialité
- Le titre du mémoire
- Les noms et prénoms du candidat
- Le nom du directeur du Master et sa qualité
- La liste des acronymes
- Le sommaire avec la pagination (parties et chapitres)
- L'introduction
- Le développement
- La conclusion
- La bibliographie (ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, articles et monographies)
- Les annexes
- La table des matières

Les mémoires seront entièrement anonymisés par le Comité d'organisation avant leur remise au Jury afin d'assurer l'équité de la compétition lors de la sélection opérée par le Jury.

Le Jury est tenu par les principes d'impartialité, de neutralité et de confidentialité. Il ne doit fournir aucun soutien ou conseil aux participants, pendant ou après le début de la compétition.

Les participants qui recevraient le soutien ou les conseils d'un membre du Jury seront automatiquement disqualifiés sans autre explication.

Les membres composant le Jury, s'ils en ont connaissance, devront divulguer toute situation de conflit d'intérêts, qu'elle soit avérée ou potentielle.

Un membre du Jury qui aurait connaissance, de quelque manière que ce soit, de l'identité du participant qu'il est en train d'évaluer, doit en informer immédiatement le Comité et cesser son analyse.

Les membres du Jury doivent **garder strictement confidentiel** le délibéré et ne doivent partager aucune information avec les équipes durant toute la durée de la compétition. Le Comité fournira une grille d'évaluation au Jury.

Date butoir avant la remise des mémoires : **21 août 2022 à 20h**

Date de délibération du Jury : **23 septembre 2022 à 14h**

### **3. Phase finale orale**

#### **– Semaine du 03 octobre 2022**

A l'issue de la phase écrite de qualification, **trois candidats** par thème seront sélectionnés et nommés pour participer à la phase finale.

Cette phase est constituée d'un Grand Oral pendant lequel chaque nommé disposera de **dix minutes pour présenter** l'intérêt de son sujet et de ses démonstrations. Suivront **dix minutes de discussion** avec le Grand Jury.

Ce Grand Oral se tiendra la semaine du **03 octobre 2022**.

Comme pour les phases précédentes, les membres du Grand Jury seront tenus par **les principes d'impartialité et de neutralité**.

Le Comité d'organisation fournira une grille d'évaluation pour le Jury.

Les membres du Grand Jury doivent garder strictement confidentiel le délibéré jusqu'à ce que celui-ci soit annoncé publiquement. Ils ne doivent partager aucune information avec les équipes pendant toute la durée de la compétition.

Le Comité se réserve le droit, selon le contexte sanitaire, **d'organiser à distance** la phase finale orale. Les résultats finaux et les noms des grands gagnants pour chacune des catégories seront transmis aux participants le **12 octobre 2022 à 14h**.

### **4. Remise des prix**

La proclamation publique des résultats et la remise des prix se fera, en présence des gagnants, **lors du Gala de clôture de la CyberSecurityWeek 2022 le 20 octobre à Luxembourg**.

## C. Inscription des candidats

Chaque candidat doit soumettre un formulaire d'inscription disponible sur le site [www.saloncyberetcompliance.lu](http://www.saloncyberetcompliance.lu).

L'inscription sera officielle à compter de la réception d'un courriel officiel du Comité d'organisation.

Le candidat se verra attribuer un numéro, toute communication au Jury sera faite en indiquant ce numéro.

Les candidats veilleront à ne pas transmettre leur identité ni leur institution d'affiliation aux différents Jurys. La méconnaissance de cette règle entraînera la disqualification et l'exclusion d'office du candidat.

## III. Prix et récompenses

Pour chacune des catégories suivantes un candidat sera retenu comme gagnant :

- Compliance
- Cyber sécurité / Cyber criminalité
- Fintech / Regtech
- Crypto / Blockchain
- Intelligence économique

Chaque gagnant dans chacune des catégories se verra alors remettre un prix de 1 500 € sous forme de chèque.

Un Grand Gagnant sera également nommé, représentant le candidat qui, considérant toutes les catégories, a rendu le mémoire le plus innovant et le plus instructif. Ce dernier gagnera un prix de 3 000 € ainsi que la publication de son mémoire par une maison d'édition.

Au total six prix seront donc distribués, notons qu'ils ne sont pas cumulables.

## IV. Protection des données

La société organisatrice traite les données à caractère personnel nécessaires à la gestion du Concours en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel seront conservées pendant un an après la fin de la compétition.

Les données collectées par le biais du formulaire d'inscription **sont limitées à la stricte nécessité** de l'organisation du concours. Aucun usage commercial n'en sera fait, aucun transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne ne sera opéré.

Les personnes dont les informations personnelles ont été collectées dans le cadre du présent concours disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité ainsi qu'un droit à la limitation du traitement des informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en contactant le Comité par mail à l'adresse suivante : [info@saloncyberetcompliance.lu](mailto:info@saloncyberetcompliance.lu)

## Calendrier

<b>21 mars 2022</b>	Début des inscriptions à la phase écrite de pré-qualification
<b>26 juin 2022</b>	Clôture des candidatures
<b>22 juillet 2022</b>	Publication des noms des candidats admis à la phase écrite de qualification en finale
<b>21 août 2022</b>	Date limite de remise des mémoires
<b>23 septembre 2022</b>	Les 3 meilleurs dossiers sont sélectionnés par le jury pour la phase orale finale
<b>3 octobre 2022</b>	Grand Oral
<b>12 octobre 2022</b>	Annnonce des gagnants
<b>20 octobre 2022</b>	Remise des prix

## Contact

Pour toute question contacter : [info@saloncyberetcompliance.lu](mailto:info@saloncyberetcompliance.lu)